

GAZIFÈRE INC.
SOMMAIRE EXÉCUTIF SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS
FERMETURE DES LIVRES 2014

1 Les résultats financiers des activités réglementées de Gazifère pour l'exercice terminé le
2 31 décembre 2014 ont été supérieurs au rendement autorisé par la Régie dans le cadre de la
3 demande tarifaire 2014.

4
5 En effet, Gazifère a réalisé un bénéfice net réglementé de 3 614 432\$ (voir GI-6, document 1,
6 page 1 de 2, ligne 11). Le rendement autorisé sur l'avoir de l'actionnaire au taux de 9,10 %, tel
7 qu'approuvé par la Régie dans sa décision D-2013-102, se chiffre à 2 954 939\$ (voir GI-6,
8 document 1, page 1 de 2, ligne 13). L'excédent de rendement se chiffre donc à 659 493\$ après
9 impôts ou 902 179\$ avant impôts.

10
11 Pour l'année financière terminée le 31 décembre 2014, le pourcentage global de réalisation des
12 indices de qualité de service est de 97,07% (voir GI-5, document 1). Ce pourcentage correspond à
13 la moyenne pondérée des pourcentages de réalisation de chaque indice mesurant la qualité de
14 service de Gazifère. Les cinq indices de qualité de service faisant partie de ce calcul ont été
15 autorisés par la Régie dans sa décision D-2010-112. Comme la performance globale de Gazifère est
16 supérieure à 90%, Gazifère peut donc partager l'excédent de rendement selon le mécanisme de
17 partage approuvé par la Régie dans sa décision D-2010-112. L'actionnaire de Gazifère est alors en
18 droit de conserver la somme de 562 142\$ de l'excédent de rendement, le solde de 340 037\$ devant
19 être remboursé aux clients dans le cadre de la demande tarifaire 2016 (voir GI-6, document 1,
20 page 1 de 2, ligne 40). Tel que demandé par la Régie dans sa décision D-2012-163, Gazifère dépose
21 également un rapport complet sur le sondage de satisfaction de la clientèle pour l'exercice 2014
22 (voir GI-5, document 1.5.1).

23
24 Dans sa décision D-2010-112, la Régie demande à Gazifère de déposer une analyse des causes du
25 gaz naturel perdu lorsque le taux constaté en fin d'année dépasse 1% et demande que cette preuve
26 comprenne également les actions prévues par le distributeur pour maintenir le taux de gaz naturel
27 perdu en deçà du seuil de 1%. Comme le taux du gaz naturel perdu pour l'année témoin 2014 se
28 chiffre à 0,90% (voir GI-3, document 1.2.1), Gazifère ne dépose pas d'analyse des causes du gaz
29 naturel perdu. Par ailleurs, dans sa décision D-2014-204, suite au suivi effectué par Gazifère

GAZIFÈRE INC.
SOMMAIRE EXÉCUTIF SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS
FERMETURE DES LIVRES 2014

1 concernant les installations d'un certain client à grand débit afin de déterminer s'il y avait lieu
2 d'effectuer des modifications d'installation de compteur (ce suivi étant lui-même issu du suivi des
3 causes du gaz naturel perdu de l'année 2012), la Régie demandait que Gazifère maintienne le suivi
4 relatif à la problématique des erreurs de mesurage (compteur). Ce suivi est présenté à la pièce GI-3,
5 document 1.2.2.

6
7 Gazifère dépose également le suivi du projet de renforcement du Chemin Pink que l'on retrouve à la
8 pièce GI-7, document 1 et document 1.1, ainsi que le suivi du projet de réalisation du programme de
9 francisation, que l'on retrouve à la pièce GI-7, document 2.

10
11 Les pièces déposées dans le cadre de la fermeture des livres 2014 fournissent les explications
12 permettant de mieux évaluer les résultats financiers de Gazifère pour l'année financière 2014.